



CRITERES DE SELECTION LRBA



CHAMPIONNATS D'EUROPE PARIS (FRA) – 25 AU 30 AOÛT 2020

Critères de sélection à réaliser 1x durant la période entre le 15 mars 2020 et le 16 août 2020.

Exceptions :

- Semi-marathon : entre le 1^{er} janvier 2019 et le 26 juillet 2020 ;
- Epreuves combinées et 10000m : entre le 1^{er} avril 2019 et le 16 août 2020 ;
- Relais : entre le 1^{er} janvier 2019 et le 9 août 2020.

Hommes		Discipline	Femmes	
U23	TC		TC	U23
10.28	10.22	100m	11.31	11.44
20.80	20.68	200m	23.22	23.35
46.40	46.12	400m	52.27	52.65
1:47.30	1:46.36	800m	2:01.82	2:02.50
3:39.50	3:38.07	1500m	4:09.48	4:11.00
13:44.00	13:33.08	5000m	15:36.87	15:50.00
28:50.00	28:32.05	10.000m	32:46.55	33:20.00
8:45.00	8:34.92	3000m Sc	9:47.38	9:55.00
13.90	13.67	110m/100m H	13.11	13.30
50.70	49.92	400m H	56.78	57.95
1:03:00	1:03:00	Semi-Marathon	1:12:30	1:12:30
2m24	2m24	Hauteur	1m91	1m90
5m60	5m60	Perche	4m46	4m45
7m95	7m95	Longueur	6m60	6m60
16m60	16m60	Triple	13m90	13m90
20m00	20m17	Poids	17m06	17m00
63m50	63m53	Disque	58m46	57m00
74m45	74m66	Marteau	69m36	69m00
80m50	81m31	Javelot	58m70	58m00
7850	7892	Deca/Hepta	6029	5850
Invitation + 38.85		4x100m	Invitation + 43.90	
Invitation + 3:03.90		4x400m	Invitation + 3:29.65	

Remarques générales

Si plus de trois athlètes d'une même discipline réussissent le critère de sélection, les athlètes ayant réalisé les 3 meilleures performances, dans la période de sélection, seront sélectionnés.

Les performances réalisées dans des courses mixtes ne sont pas acceptées. Exceptionnellement et conformément à la règle 147 de l'IAAF, les performances réalisées sur 5000m et 10000m seront acceptées à condition que le nombre d'athlètes participants d'un même sexe soit insuffisant et que l'on ne puisse pas organiser une série séparée et à condition qu'il n'y a pas d'assistance d'un ou de plusieurs athlètes de l'autre sexe.

Semi-Marathon : Une équipe peut être sélectionnée à condition que la moyenne de l'équipe (4 athlètes) corresponde au critère de sélection et à condition que les parcours soient homologués.

Relais : Pour être sélectionné, une équipe de relais doit répondre à :

- Etre parmi les 16 équipes nationales qualifiées. La procédure de qualification est basée sur le total des 2 meilleurs chronos réalisés par les équipes nationales durant la période de qualification (01/01/2019 au 09/08/2020). De plus, pour que les performances soient reconnues par la fédération européenne, celles-ci doivent être réalisées dans des courses où il y a au minimum 2 équipes nationales représentées ;
- Avoir réalisé le critère belge repris dans le tableau ci-dessus.
- La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison outdoor 2020, qui s'est déroulée pendant la période de sélection (15/3/2020 au 9/8/2020), ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.
- En cas de sélection d'une équipe, la composition de l'équipe lors du championnat devra être du même niveau que celle de l'équipe qui a réalisé le minimum.

Commentaires spécifiques aux disciplines

- Épreuves combinées
 - Période de sélection du 1/4/2019 au 16/8/2020
 - La sélection basée sur les résultats de 2019 n'est possible que si le maintien de l'état de forme est démontré dans la période du 15/3/2020 au 16/8/2020.
 - Maintien de l'état de forme :
 - Les athlètes concerné(e)s recevront le détail des performances à réaliser pour confirmer le maintien de leur état de forme.
- 10.000m
 - Période de sélection du 1/4/2019 au 16/8/2020
 - La sélection basée sur les résultats de 2019 n'est possible que si le maintien de l'état de forme est démontré dans la période du 15/3/2020 au 16/8/2020.
 - Maintien de l'état de forme :
 - Réaliser les minima suivants :
 - Hommes : 13'44'00 au 5000m
 - Dames : 15'50'00 au 5000m

- Semi-Marathon
 - Période de sélection du 1/1/2019 au 26/7/2020
 - La sélection basée sur les résultats de 2019 n'est possible que si le maintien de l'état de forme est démontré dans la période du 15/3/2020 au 16/8/2020.
 - Maintien de l'état de forme :
 - Réaliser les minima suivants :
 - Hommes : 29'10'00 au 10.000m
 - Dames : 33'30'00 au 10.000m

Critères généraux communs à toutes sélections

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de WORLD ATHLETICS peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.

Etat de forme

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.